

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 décembre 2020

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 01/12/2020

L'an deux mille vingt et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 6

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO

Votants: 6

Pour: 6

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Christophe SALVAT

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Florence FROU

Objet: Admission en non valeur de titres de recette budget M49 - DE_2021_01

M. le Maire expose à l'assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Comptable du Trésor Public de Limoux pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur,

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

ADMET EN NON VALEUR les titres suivants :

Année d'origine du titre	Nom du redevable	Montant	Imputation
2014	BENOIT Georges	31.50	6541
2015	BENOIT Georges	31.50	6541
2016	BENOIT Georges	31.50	6541
2017	BENOIT Georges	31.50	6541
2018	BENOIT Georges	31.50	6541
2019	BENOIT Georges	31.50	6541
2015	HODGSON Claire	21.60	6541
2016	HODGSON Claire	513.57	6541
TOTAL		724.17 €	6541

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur le Budget annexe eau et assainissement 2019 sur le compte 6541.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

PREFECTURE DE L'AUDE
Date de réception de l'AR: 08/01/2021
011-211100102-20201209-DE_2021_01-DE

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___